



En somme

Contrats de plan État-Région : histoire et perspectives

Un partenariat
au service des territoires

Contrats de plan État-Région : histoire et perspectives

Directeur de la publication :

Jean-Michel Thornary

Responsable de collection :

Hugo Bévort

Coordination :

Caroline Larmagnac

Rédaction :

Marie Aboulker, avec la contribution d'Aurore Colnel et de Julia Jordan (CGET)

Suivi d'édition : Nesma Kharbache et Muriel Thoin

Maquette : Citizen Press

Contact presse et communication :

Corinne Gonthier – corinne.gonthier@cget.gouv.fr – tél. : 01 85 58 60 49

Illustrations : © Koivo

ISBN : 978-2-11-145482-8

ISSN : 2493-2566

En application du Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992, une reproduction partielle ou totale à usage collectif de la présente publication est strictement interdite sans autorisation de l'éditeur. Il est rappelé à cet égard que l'usage abusif de la photocopie met en danger l'équilibre économique des circuits du livre.

En somme est une publication du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), qui rend compte des initiatives, des études, des expérimentations et bonnes pratiques conduites ou soutenues par le CGET. Elle peut être consultée en ligne sur **www.cget.gouv.fr**.

Sommaire



Introduction	5
1 - Les CPER, un cadre privilégié de dialogue, né avec la décentralisation	9
1. Du Plan national aux contrats de plan	10
2. Un temps de discussions et des engagements réciproques	15
3. Un outil de coordination et de territorialisation des politiques publiques	23
2 - 1984-2014 : cinq générations de CPER	29
1. Les contrats de plan de 1984 à 2014	30
2. La relance de la contractualisation post-2014	47
3 - L'élaboration des contrats de plan en quelques étapes	53
1. Des contrats plus stratégiques, au volet territorial renforcé	54
2. Des négociations régionales à la révision des contrats en 2016	60
3. Les modalités de mise en œuvre et les priorités de l'évaluation	67
4 - Les politiques publiques mobilisées au service de l'aménagement du territoire	73
1. 30 milliards d'euros d'investissement au service des territoires	74
2. Mobilités, enseignement supérieur et recherche, transition écologique, numérique, emploi : les priorités du CPER	77
3. Les volets territoriaux : un outil pour lutter contre les fractures territoriales	88
4. Favoriser le rattrapage et le développement des territoires ultramarins	98
5. Des contrats interrégionaux pour l'aménagement des bassins fluviaux et des massifs de montagne	101
5 - Conclusion	107
6 - Bibliographie	111

Introduction



Mobilisant plus de 31 milliards d'euros en métropole et dans les outre-mer, les contrats de plan État-Région (CPER) 2015-2020 contribuent au renforcement du partenariat entre l'État et les régions ainsi qu'à la mise en œuvre de priorités partagées en faveur du développement des territoires.

À l'heure où la réforme territoriale a consacré le renforcement des régions, notamment en matière d'aménagement du territoire, où les compétences des différents niveaux de collectivités se spécialisent et où évoluent les modes d'intervention de l'État dans un contexte de forte contrainte sur les finances publiques, la relance, en 2014, d'une nouvelle génération de contrats de plan confirme la vocation de cet outil né avec la décentralisation.

Créés par la loi du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification, ils définissent les actions que l'État et chacune des régions, voire d'autres collectivités, s'engagent à mener et à financer conjointement – sur une période de six à sept années – pour favoriser l'aménagement et le développement des territoires.

Les contrats de plan, peu formalisés par la loi du 29 juillet 1982, se sont imposés et enrichis au fil de cinq générations successives. Dégagés depuis la fin des années 1980 de la référence au Plan national, ils sont progressivement devenus un support essentiel des politiques de l'État en direction des territoires. À chaque génération, ils ont pris plus de poids financier et rallié un nombre croissant de partenaires.

Les négociations des contrats de plan État-Région sont, elles-mêmes, devenues un moment clé de la vie régionale, durant lequel sont longuement discutés puis fixés les différents choix sur le devenir du territoire et les orientations de l'action publique. L'élaboration de ces contrats permet de réunir autour d'une même table l'État et les collectivités locales tout en suscitant, au sein de l'État, le dialogue entre administrations centrales et services déconcentrés.

Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), qui a notamment repris en 2014 les missions de la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar), joue un rôle stratégique dans la négociation, le pilotage et la mise en œuvre des CPER. C'est l'expression de sa vocation interministérielle, en tant que service du Premier ministre.

Perçus positivement par la plupart des acteurs de terrain sans être totalement connus, les contrats de plan État-Région demandent à être explicités dans leurs objectifs, leurs réussites, leurs limites, et leurs évolutions.



1

Les CPER, un cadre privilegié de dialogue, né avec la décentralisation

- 10** Du Plan national aux contrats de plan
- 15** Un temps de discussions et
des engagements réciproques
- 23** Un outil de coordination
et de territorialisation des
politiques publiques